



# Repères étrangers

(1er octobre – 31 décembre 2003)

**Pierre Astié, Dominique Breillat, Céline Hiscock-Lageot**

DANS **POUVOIRS** 2004/2 n° 109 , PAGES 143 À 153  
ÉDITIONS **LE SEUIL**

ISSN 0152-0768

ISBN 9782020628686

DOI 10.3917/pouv.109.0143

Date de mise en ligne : 01/12/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-pouvoirs-2004-2-page-143?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

PIERRE ASTIÉ  
DOMINIQUE BREILLAT  
CÉLINE HISCOCK-LAGEOT \*

## REPÈRES ÉTRANGERS

(1<sup>er</sup> OCTOBRE – 31 DÉCEMBRE 2003)

143

Le Seuil | Téléchargé le 10/06/2016 sur <https://shs.cairn.info> (IP: 21.67.73.216.179)

### AFGHANISTAN

11 octobre 2003. **Partis politiques.** Une nouvelle loi sur les partis politiques est adoptée. Elle précise que l'État afghan est fondé sur « les principes de la démocratie et du pluralisme des partis ». Les partis ne peuvent « poursuivre des objectifs contraires aux principes de l'Islam, promouvoir l'usage de la force ou de l'intimidation, inciter à la haine raciale, religieuse ou à la violence ». Ils ne peuvent « avoir une organisation militaire ou être affiliés à des forces armées » (*Le Monde*, 14 octobre 2003).

le représentant à l'ONU. Ministre de l'Information du GPRA de 1958 à 1962, député puis diplomate jusqu'en 1983, il était réputé pour sa probité. Il avait créé une Maison des libertés (*Le Monde*, 4 novembre 2003).

11 novembre 2003. **Prohibition de l'alcool; Islamistes.** Profitant des dissensions entre le FLN et les partisans du président, les islamistes font adopter un amendement du Mouvement national religieux interdisant l'importation de toute boisson alcoolisée. La Chambre Haute confirme (*Libération*, 21 novembre 2003; *Le Monde*, 18 et 21 novembre 2003; *Courrier international*, 20 novembre 2003).

### ALGÉRIE

31 octobre 2003. **Indépendance; FLN.** M'hammed Yazid décède à Alger le 31 octobre des suites d'une chute. Membre du MTLD de Messali Hadj, il avait rejoint le FLN en 1954 dont il fut

### ALLEMAGNE

11 novembre 2003. **Laïcité.** À la suite de l'arrêt de la cour de Karlsruhe du 24 septembre, le Bade-Wurtemberg interdit le

---

\* Université de Poitiers – UMR 6567 CECOJI.

port du voile aux enseignantes. Les *Länder* sont divisés sur la question. La Sarre, la Hesse et Berlin veulent interdire le voile dans la fonction publique. La Bavière, le Bade-Wurtemberg et la Basse-Saxe veulent limiter l'interdiction à l'enseignement, et les autres *Länder* ne veulent pas de loi. La Cour constitutionnelle ne permet l'interdiction que s'il y a une disposition législative à cet effet (*Libération*, 14 novembre 2003; *Le Monde*, 13 novembre 2003).

(accords de Dayton). Ses travaux doivent durer deux ans et demi. Les trois années de conflit ont entraîné la mort de 200 000 personnes. Entre 7 000 et 10 000 criminels de guerre présumés pourraient avoir affaire à la justice notamment avec le nouveau tribunal *ad hoc* qui, fin 2004, prendra le relais du Tribunal pénal international de Yougoslavie (*Libération*, 31 décembre 2003).

#### CANADA

#### 144 AUSTRALIE

4 novembre 2003. **Territoire.** Le gouvernement exclut l'île Melville, deuxième île australienne par sa surface après la Tasmanie, située à 80 km au Nord de Darwin, de son territoire – comme 4 000 autres îles – pour empêcher les immigrants illégaux de demander le droit d'asile. Le texte entre en vigueur le 3 novembre à minuit, soit antérieurement à sa rédaction.

Déjà, en 2001, les îles Christmas, Cocos (Keeling) et Ashmore Reef avaient été exclues du territoire australien pour les mêmes raisons. Cependant, à la différence de l'île Melville, partie du Territoire du Nord, ces îles sont des territoires australiens administrés par Canberra (*Le Monde*, 6 novembre 2003; *Courrier international*, 20 novembre 2003).

#### BOSNIE ET HERZÉGOVINE

Décembre 2003. **Commission Vérité et Réconciliation.** Une loi prévoit la création d'une commission Vérité et Réconciliation sur les faits survenus entre novembre 1990 et décembre 1995

12 décembre 2003. **Premier ministre.** Le Premier ministre Jean Chrétien, 69 ans, en fonction depuis le 4 novembre 1993 à la tête de trois gouvernements successifs, démissionne et est remplacé par son rival depuis de longues années, Paul Martin, 65 ans, conformément aux décisions de la Convention du parti libéral des 12-15 novembre qui l'a plébiscité à 97 %. Anne McLellan, 53 ans, devient vice-Premier ministre. Les relations entre Jean Chrétien et Paul Martin n'étaient pas exemplaires et, en juin 2002, ce dernier avait été limogé de son poste de ministre des Finances car il avait commencé à rassembler des fonds pour sa campagne électorale. Depuis lors il a tout mis en œuvre pour contraindre Jean Chrétien à partir. Paul Martin, anglophone, ancien homme d'affaires, incarne une position plus à droite, plus proche des États-Unis avec lesquels les relations ont été mises à mal lors du conflit irakien. Il est aussi plus ouvert à l'égard des provinces (*Le Figaro*, 12 décembre 2003; *Libération*, 14, 19 novembre et 13-14 décembre 2003; *Le Monde*, 20 novembre et 14-15 décembre 2003; *Courrier international*, 9 octobre et 4 décembre 2003).

## CHINE

23 octobre 2003. **Tchang Kaï-chek.** Soong May-ling, veuve du général Tchang Kaï-chek, décède à 106 ans à Long Island près de New York.

Issue d'une des plus riches familles, les Soong, éduquée aux États-Unis, « Madamissime » avait un extraordinaire instinct politique qui a bien souvent servi son mari. Sa sœur aînée avait épousé en 1915 Sun Yat-sen, président du 1<sup>er</sup> janvier au 10 mars 1912 puis à partir du 10 septembre 1917 jusqu'à sa mort, le 12 mars 1925. Soong May-ling épouse en 1927 Tchang Kaï-chek et, méthodiste, amène son mari à devenir chrétien. Celui-ci dirige la Chine à partir du 10 octobre 1928 jusqu'à la prise du pouvoir par les communistes le 1<sup>er</sup> octobre 1949, puis se réfugie à Taiwan et dirige l'île jusqu'à sa mort à 88 ans le 5 avril 1975. Lors de l'incident de Sian en 1936, elle sauve son époux. À partir de 1949, elle poursuit de sa vindicte les « bandits rouges ». Elle doit s'effacer devant son fils, Tchang Ching-kuo lors de la mort du généralissime (*Le Figaro*, 25-26 novembre 2003; *Libération*, 25 octobre 2003; *Le Monde*, 31 octobre 2003).

## ÉTATS-UNIS

2 octobre et 10 novembre 2003. **Taliban; droits de la défense.** Le 2 octobre, la juge Leone Brinkema interdit au gouvernement de demander la peine de mort car les droits constitutionnels de Zacharias Messaoui n'ont pas été respectés. Le gouvernement fait appel.

De façon plus générale, les conditions de détention des 660 prisonniers de Guan-

tanamo, et notamment le refus du droit à un avocat, sont vivement critiquées. La Maison-Blanche refuse de considérer les captifs d'Afghanistan comme des prisonniers de guerre, mais les considère comme « des combattants ennemis », ce qui est contraire à l'article 5 de la troisième convention de Genève.

Le 18 décembre, une cour fédérale de San Francisco estime que les détenus doivent avoir un avocat. La Cour suprême accepte le 10 novembre pour la première fois d'examiner le cas des prisonniers. L'arrêt sera rendu d'ici juin. Elle ne statuera pas sur la légalité des conditions de détention mais sur le statut légal de la base et décidera de la compétence des tribunaux. Les tribunaux qui ont eu à examiner la question ont considéré que la base ne fait pas partie du territoire américain et que les tribunaux civils n'y sont pas compétents. L'adjoint à l'Attorney général a critiqué la décision se référant à un arrêt de 1950 posant que « les étrangers détenus par l'armée hors des États-Unis avaient pour droits ceux définis par les pouvoirs exécutif et militaire, et non par le pouvoir judiciaire » (*Libération*, 8, 11-12 et 20 octobre, 11 et 27 novembre, 1<sup>er</sup>, 4 et 20 décembre 2003; *Le Monde*, 4, 9, 11, 17, 19-20 et 21 octobre, 9-10 et 12 novembre, 3 au 5, 10 [article de Lord Steyn] et 20 décembre 2003; *Courrier international*, 20 novembre et 18 décembre 2003).

7 octobre 2003. **Californie, Recall.** Le *recall* est une technique de démocratie semi-directe née au début du XX<sup>e</sup> siècle dans les États de l'Ouest des États-Unis. Elle a gagné la Californie en 1911. Tous les gouverneurs depuis trente ans ont dû faire face à des tentatives, mais celle contre le gouverneur Davis est la première à atteindre son terme. Quatre parlementaires de l'État avaient déjà été

victimes d'un *recall* en 1913, 1914 et deux en 1995. Une demande de révocation populaire du gouverneur Gray Davis, à ce poste depuis le 4 janvier 1999, signée par 1 356 408 électeurs (il en fallait 897 156) a été organisée le 7 octobre. Elle a recueilli 55,4 % des voix (4 972 524 voix contre 4 006 021 voix). Il est le premier gouverneur destitué depuis quatre-vingt-deux ans, un an après avoir été réélu. Pour remplacer le gouverneur objet du *recall*, l'acteur d'origine autrichienne Arnold Loïs Schwarzenegger, 56 ans, américain depuis 1983, bien que marié à une nièce du président Kennedy, Maria Shriver, portait les couleurs du Parti républicain. Il l'emporte avec 48,7 % des voix (4 203 596) contre 31,5 % (2 723 768) au lieutenant-gouverneur Cruz Bustamante, démocrate, 13,4 % (1 160 182) à Thomas McClintock, sénateur républicain, conservateur et 2,8 % (242 169) à l'écologiste Peter Camejo. 132 autres candidats ont recueilli moins de 1 % des suffrages. Le nouveau gouverneur prête serment le 17 novembre. Il ne pourra cependant pas marcher sur les traces de son prédécesseur Ronald Reagan car pour être élu président des États-Unis, il faut être né américain.

Dans l'immédiat il devra réduire un déficit de 38 milliards de dollars. La tâche ne sera pas facile car il devra cohabiter avec un Congrès démocrate (48 démocrates contre 32 républicains à la Chambre des Représentants et 25 démocrates et 15 représentants au Sénat). En outre, le lieutenant-gouverneur Cruz Bustamante est son adversaire, puisque celui-ci, élu en 1998, n'a pas fait l'objet du *recall* et conserve donc sa fonction (*Libération*, 4-5 au 9 octobre, 17 novembre 2000 et 13-14 décembre 2003; *Le Monde*, 2, 5-6 au 10, 18 octobre, 19 novembre, 20 décembre

2003; *Courrier international*, 3 juillet et 23 et 30 octobre 2003; <http://vote2003.ss.ca.gov/Returns/gov/00.htm>).

Octobre 2003. **Laïcité.** La question du serment d'allégeance « une Nation devant Dieu » fait l'objet de débats juridiques. Une cour d'appel de San Francisco, à la suite d'un recours formé par un père d'élève libre-penseur, a déjà jugé inconstitutionnelle la référence à Dieu car contraire au premier amendement qui interdit les lois visant à instituer une religion. La Cour suprême devra se prononcer mais le juge Antonin Scalia ne siègera pas car il s'est récemment déclaré favorable au serment d'allégeance. Les juges Stevens, Souter, Ginsburg et Breyer sont partisans de la séparation de l'Église et de l'État à la différence du Chief Justice Rehnquist, des juges Scalia et Thomas, les juges O'Connor et Kennedy ayant une position intermédiaire. En 1942, le Congrès rendit obligatoire le serment au « drapeau des États-Unis d'Amérique et à la République qu'il représente, une Nation indivisible », puis en 1954 une référence à Dieu fut ajoutée (« une Nation devant Dieu, indivisible ») (*Libération*, 16 octobre 2003; *Courrier international*, 30 octobre 2003).

## IRAK

13 décembre 2003. **Saddam Hussein.** « We got him. » C'est ainsi que le chef de l'administration civile américaine, Paul Bremer, a annoncé l'événement. L'as de pique du jeu dont les Américains souhaitaient avoir toutes les cartes est maintenant entre les mains des États-Unis. Saddam Hussein, avec une longue barbe poivre et sel, a été capturé sans résistance « dans un trou de souris » dans une

ferme près d'al-Daour, à 15 km de Tikrit, au cours de l'opération *Red Dawn* (Aube rouge) le 13 décembre à 20 h 30. Né le 28 avril 1937 à Al-Ojah, près de Tikrit, dans une famille sunnite, militant du Baas, il est condamné à mort par contumace pour participation à un attentat contre le général Kassem qui sera renversé et exécuté en février 1963 par le Baas. Arrêté en 1964, il s'évade et participe au coup d'État de juillet 1968 du général Ahmed Hassan al-Bakr qui ramène le Baas au pouvoir, avant de remplacer Ahmed Hassan al-Bakr le 16 juillet 1979, conduisant son pays d'une main de fer. Soutenu par les Occidentaux lors de la guerre Irak-Iran qui affaiblit son pays, il envahit le Koweït le 2 août 1990 entraînant l'intervention américaine sous le couvert de l'ONU. Malgré les sanctions économiques, il réussit à se maintenir au pouvoir jusqu'à l'intervention anglo-américaine le 20 mars 2003 et la chute de Bagdad le 9 avril.

Désormais les États-Unis disposent de 41 des 55 cartes de leur jeu.

Mais rien n'est terminé pour autant. Il faudra maintenant juger l'ancien dictateur. Ce sera vraisemblablement le tribunal pénal irakien constitué le 10 décembre. On aurait pu imaginer un tribunal irakien avec implication internationale ou une cour internationale. La Cour pénale internationale semble exclue car, outre l'aversion des États-Unis à son égard, elle n'a de compétences que pour les crimes commis après sa création, le 1<sup>er</sup> juillet 2002. Quelle peine appliquera-t-on ? Déjà, le président Bush a affirmé son option en faveur de la peine capitale alors que Tony Blair est opposé à ce type de sanction.

Bon nombre d'États peuvent aussi craindre d'éventuelles révélations.

Enfin il n'est pas certain que les attentats

et autres actes d'opposition aux forces d'occupation cesseront pour autant (*Libération*, 15 au 19 décembre 2003 ; *Le Monde*, 16 au 19 décembre 2003 ; *Courrier international*, 18 décembre 2003).

## IRAN

10 octobre 2003. **Prix Nobel de la paix.** Le prix Nobel de la paix est décerné à une avocate, Shirin Ebadi. Âgée de 56 ans, elle fut la première femme juge en Iran de 1975 à 1979, puis contrainte d'abandonner sa fonction lors de l'avènement du régime islamique. Elle représente un islam réformiste. Avocate, elle a défendu les victimes des attaques des courants conservateurs. Elle a connu une fois la prison. Recevant le prix le 10 décembre 2003 à Oslo, sans foulard islamique, son discours est apparu à la fois comme une critique des conservateurs iraniens et de la politique menée par les États-Unis (*Libération*, 11-12, 16 octobre et 18 décembre 2003 ; *Le Monde*, 12-13, 16 octobre, 5 et 17 décembre 2003).

## ITALIE

23 octobre 2003. **Laïcité.** À la demande d'Adel Smith, président de l'Union des musulmans d'Italie, le tribunal civil de L'Aquila fait interdire la croix dans une école d'Ofena (Abruzzes). Le 31 octobre, la justice suspend le retrait jusqu'au 19 novembre. Le 15 décembre, Adel Smith arrache le christ qui était dans la chambre de l'hôpital où était soignée sa mère et le jette par la fenêtre (*Libération*, 28 octobre, 1<sup>er</sup>-2 novembre 2003 ; *Le Monde*, 28 octobre 2003).

## JAPON

9 novembre 2003. **Élections législatives.**

Quelques semaines après sa réélection triomphale à la tête du Parti libéral démocrate (PLD), le parti politique dominant, au pouvoir de manière quasi ininterrompue depuis 1955, le Premier ministre Junichiro Koizumi, 61 ans, à la tête du gouvernement depuis le 26 avril 2001, annonce le 10 octobre la dissolution de la Chambre basse et la tenue d'élections législatives anticipées, sept mois avant l'expiration du mandat des députés.

148 À l'issue de celles-ci, la coalition conservatrice qui soutient le Premier ministre conserve la majorité à la Chambre basse avec 273 sièges (-13). Néanmoins, le Parti libéral démocrate, avec 237 sièges, perd 7 élus et n'a plus la majorité qu'il détenait antérieurement (244 sièges sur 480). Le Parti Komeito, membre de la coalition, gagne 3 sièges (34), alors que le parti conservateur en perd 5 (4). C'est une déception pour le PLD qui, grâce au Premier ministre et au nouveau secrétaire général du parti, Shinzo Abe, espère progresser.

L'opposition démocratique progresse fortement. Le Parti démocratique (PD) obtient son résultat le plus important depuis 1998, recueillant 177 sièges (+ 39) et devançant en voix le PLD. Cependant le système électoral japonais comporte 300 membres élus au système majoritaire et 180 élus à la représentation proportionnelle. Le PLD a été favorisé par les élus directs.

Les grands perdants sont les partis de gauche traditionnels : le Parti social-démocrate est laminé avec 6 sièges (-12) et le Parti communiste n'a que 9 élus (-11) dont aucun au scrutin uninominal.

Suite à cet effondrement, la présidente du Parti social-démocrate, Takako Doi, a démissionné.

Ces élections confirment la bipolarisation de la vie politique (*Le Figaro*, 11-12 octobre, 8-9 et 10 novembre 2003; *Libération*, 10, 11 et 17 novembre 2003; *Le Monde*, 12-13 octobre, 8 au 11 novembre 2003; *Courrier international*, 11 septembre, 2 octobre, 6 et 20 novembre 2003; <http://psephos.adam-carr.net/japan/japan20031.txt>).

<i>partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Parti libéral démocrate (PLD)	20 660 185	34,9 (+ 6,2)	244 (=)*
Parti démocratique Komeito	22 095 606	37,4 (+ 11,9)	177 (+ 39)
(Parti du Gouvernement propre)	8 733 444	14,8 (+ 1,7)	34 (+3)
Parti communiste	4 586 172	7,7 (- 3,6)	9 (-11)
Parti social-démocrate	3 072 390	5,2 (- 4,2)	6 (-12)
Autres			10 (-14)**

\* Le PLD passe à 244 grâce à l'arrivée de 3 élus indépendants et de 4 du nouveau Parti conservateur qui s'est dissous.

\*\* 8 indépendants, 1 Ligue libérale et 1 Parti des indépendants.

## ROYAUME-UNI

29 octobre 2003. **Parti conservateur. Leader.** Le quorum de 25 signatures pour un vote de défiance contre le leader du parti conservateur ayant été atteint malgré le défi lancé par Iain Duncan Smith, 49 ans, que ce seuil ne serait pas atteint. Celui-ci est démis de ses fonctions, la motion ayant été adoptée par 90 voix sur 165. Sans charisme, il avait pris la tête des conservateurs à la suite de la défaite de 2001, et avait succédé à William Hague par défaut, étant cependant le premier chef conservateur élu par la base à scrutin secret. Le 6 novembre, Michael Howard, qui en 1997 était arrivé bon dernier pour succéder à John Major est désigné faute d'opposant. C'est un retour miraculeux pour ce fils d'immigrant juif roumain, 62 ans, député de Folkestone depuis 1983, ancien ministre de l'Emploi, de l'Environnement, de l'Intérieur des gouvernements Thatcher et Major, ultraconservateur et europhobe. Il était le géniteur de la très impopulaire *poll tax*. Il devra lisser sa personnalité.

L'une de ses premières décisions est de réformer en profondeur le *shadow cabinet*, en réduisant de 26 à 12 le nombre de membres (*Le Figaro*, 30 et 31 octobre; *Libération*, 29 au 31 octobre, 7 novembre 2003; *Le Monde*, 31 octobre, 1<sup>er</sup>, 8 et 19 novembre 2003; *Courrier international*, 6 novembre 2003).

26 novembre 2003. **Discours du trône; Chambre des Lords.** Lors du traditionnel discours du trône rédigé par le Premier ministre, la reine annonce des réformes visant notamment la Chambre des Lords. Les pairs seront nommés à vie par une commission indépendante. Les 92 « pairs héréditaires » devraient perdre leur droit de vote. 23 projets de loi sont annoncés dont la hausse des droits universitaires, le

durcissement du droit d'asile, l'égalité des droits pour les couples homosexuels (*Libération*, 24 novembre 2003; *Le Monde*, 28 novembre 2003).

## RUSSIE

7 décembre 2003. **Élections législatives.** 110 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes pour élire la Douma selon un système mixte visant à élire 225 députés à la représentation proportionnelle, avec clause de 5 %, parmi 23 partis et mouvements présentant 3 384 candidats et 225 députés au système uninominal majoritaire à un tour parmi plus de 200 candidats. 1 154 observateurs de 35 organisations internationales ont suivi ce quatrième scrutin depuis l'éclatement de l'URSS en 1991 qui se tenait trois mois avant les élections.

Ces élections ont été marquées par une faible participation (55,75 % contre 61,85 % en 1999) et un raz-de-marée du parti présidentiel, Russie unie, et de ses alliés nationalistes, par la disparition des deux partis modérés, et l'important recul du Parti communiste qui perd la moitié de ses électeurs.

Russie unie (Edinaia Rossia), le parti qui soutient Vladimir Poutine, remporte les élections législatives. Avec 37,4 % des voix au scrutin proportionnel, il devance de loin le Parti communiste (KPRF), qui recueille 12,6 % des voix. Le parti populiste de Vladimir Jirinovski (LDPR, Parti libéral-démocrate de Russie), nationaliste, arrive en troisième position avec 11,5 % des suffrages contre 5,9 % en 1999, alors que le Bloc Rodina (La Patrie), fondé deux mois avant le scrutin par des ex-communistes et des nationalistes et dirigé par Sergueï Glazev, économiste, et Dmitri Rogzine, philosophe, recueille 9 % des voix. L'ensemble totalise 70,3 % des suffrages.

Suffrages exprimés : 60 712 299

<i>partis</i>	<i>voix</i>	<i>voix en %</i>	<i>nbre total de sièges</i>	<i>sièges r.p. et directs</i>
Russie unie (EDIN)	22 529 459	37,4 (+ 2)**	222 (+ 74)*	117+105
Communistes (KPRF)	7 622 568	12,65 (- 11,7)	51 (-62)	41+12
LDPR (Jirinovski, nationaliste)	6 923 444	11,49 (+ 5,5)	36 (+ 19)	38+0
Rodina (La Patrie, communiste)	5 443 053	9,04 (+ 9,0)	37 (+ 37)	29+8
Iabloko (La Pomme, libéral)	2 601 549	4,32 (- 1,7)	4 (-15)	0+4
Union des forces de droite (SPS)	2 390 868	3,97 (- 4,6)	3 (-26)	0+3
Parti des agrariens (APR)	2 201 806	3,65 (+ 3,6)	3 (+ 3)	0+3
Parti des retraités (RPP-RPS)	1 869 729	3,1	0	
Parti de la Renaissance de la Russie (PVR-RPZ)	1 137 193	1,89	0	
Parti populaire de la Fédération russe		1,2 (+ 1,2)	16 (+ 16)	0 + 16
Edinenie	708 408	1,18		0
Indépendants			67 (- 38)	0 + 67
Député du peuple (centre)				0 (- 43)
Régions de Russie (centre)				0 (- 47)
Contre tous	2 843 846	4,72		
Autres		16,2	11 (- 7)	0+11

\* 14 sièges étaient vacants.

\*\* L'Unité qui avait obtenu 24,3 % des voix en 1999 et la Patrie-Toute la Russie (12,3 %) ont fusionné sous le nom de Russie unie.

Les deux partis libéraux démocratiques et pro-occidentaux, Union des forces de droite (SPS) et Iabloko (La Pomme), subissent une défaite grave : ne franchissant pas la barre des 5 %, ils ne siègeront pas à la Douma.

Au lendemain des élections, 85 députés indépendants ont rallié Russie unie, le parti du Kremlin, qui totalise ainsi 308 députés constituant une majorité constitutionnelle (*Le Figaro*, 6-7 au 9 et 27-28 décembre 2003; *Libération*, 4 au 9, 11 et 20 décembre 2003; *Le Monde*, 28 octobre, 4 au 11 et 26 décembre 2003; *Courrier international*, 4, 11 et 18 décembre 2003; <<http://psephos.adamcarr.net/countries/r/russia/russia2003.t>

>> <<http://www.parties-and-elections.de/russia.html>>; <[http://www.izbirkom.ru/izbirkom\\_protokols/sx/page/protokol2](http://www.izbirkom.ru/izbirkom_protokols/sx/page/protokol2)>).

## SUISSE

19 octobre 2003. **Élections législatives.** Ces élections confirment la percée de la droite populiste et traduisent la bipolarisation de la vie politique helvétique : l'essentiel des suffrages se concentre sur le parti populiste et anti-européen du multimillionnaire Christoph Blocher, 63 ans, leader de l'Union démocratique du centre (UDC, droite), qui obtient 27 %

des voix contre 22,9 % en 1999 et 55 (+ 8) sièges sur les 200 du Conseil national et sur le Parti socialiste (PSS) qui, avec 24 % des suffrages, se voit attribuer 52 sièges (+ 1). L'UDC effectue une montée irrésistible avec 29 élus en 1995, 44 en 1999 et 55 aujourd'hui.

C'est en Suisse romande (mais pas en Suisse italophone toujours réticente) que l'UDC fait une percée spectaculaire et enregistre des résultats remarquables dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, recueillant 20 % des voix à Genève.

Les deux formations centristes, le Parti démocrate-chrétien (PDC) et le Parti radical démocrate (PRD) perdent chacun 7 sièges.

À la suite du renouvellement – presque total – du Conseil des États, quatre partis seulement sont représentés: le PDC avec 15 conseillers (=), le Parti radical avec 14 élus (- 4), le Parti socialiste avec 9 (+ 3) et l'UDC avec 8 conseillers (+ 1). Rappelons que la désignation des 46 membres (2 par canton, 1 par demi-canton) pour un mandat de quatre ans se fait selon la législation de chaque canton.

Le Conseil national compte 52 femmes sur 200. Elles sont 7 sur 13 chez les écologistes, 24 sur 52 chez les socialistes, mais ne sont que 3 sur 55 à l'UDC. Elles sont 10 sur 46 au Conseil des États. Une fois de plus la participation a été faible: 45,6 % (*Le Figaro*, 18-19 au 21 octobre 2003; *Libération*, 17, 20 et 21 octobre 2003; *Le Monde*, 19-20 au 22 octobre et 20 décembre 2003; *Courrier international*, 23 octobre et 4 décembre 2003; <[http://www.ifes.org/eguide/resultsum/swiss\\_par03.htm](http://www.ifes.org/eguide/resultsum/swiss_par03.htm)>; <<http://www.parties-and-elections.de/switzerland.html>>).

10 décembre 2003. **Conseil fédéral.** Premier groupe du Parlement après les élections législatives du 19 octobre avec 63 sièges, l'Union démocratique du centre (UDC) de Christoph Blocher renverse le délicat équilibre établi depuis 1959 au sein du gouvernement helvétique, la fameuse « formule magique » (sept ministres dont deux socialistes, deux radicaux, deux chrétiens-démocrates et un UDC).

Les mandats des sept ministres ont été soumis, l'un après l'autre, au vote des deux chambres réunies (Conseil national et Conseil des États).

Christoph Blocher, 63 ans, avec 121 voix sur 246 votants, au troisième tour, élimine la ministre de la Justice et de la Police, Ruth Metzler, 39 ans, plus jeune des ministres, PDC, qui n'a obtenu que 116 voix. C'est la première fois depuis 1854 qu'un conseiller fédéral n'est pas réélu. Qui plus est, étant vice-présidente de la Confédération, elle aurait dû devenir présidente pour 2004. Christoph Blocher gèrera ainsi l'immigration et le droit d'asile.

Le deuxième ministre UDC, le conseiller fédéral de la Défense, Samuel Schmid, 56 ans, d'une orientation différente de celle de Christoph Blocher, est réélu de même que les autres conseillers qui se représentaient. Seul le conseiller Kaspar Villiger, 62 ans (Finances, radical), qui ne se représentait pas est remplacé par un autre radical, Hans-Rudolph Merz, 61 ans, pas si éloigné de Christoph Blocher, élu par 127 voix contre 96 à Christine Beerli. Il est tout à fait symptomatique que, d'une part, ce soit une femme qui ait été éliminée du Conseil fédéral parmi les sortants et que, d'autre part, ce soit un homme qui ait été préféré à une femme pour le nouveau conseiller radical. Il ne reste plus qu'une femme

Inscrits	4 757 478
Votants	2 161 921 (45,44 %)
Nuls	22 972
Blancs	14 909
Suffrages exprimés	2 124 040

<i>partis</i>	<i>Conseil national</i>	%	<i>Conseil national</i>	<i>Conseil des États</i>
Union démocratique du centre (UDC, populiste)	564 995	26,6 (+ 4,1)	55 (+11)	8
Parti socialiste suisse (PSS)	494 901	23,3 (+ 0,8)	52 (+1)	9
Parti radical-démocratique de Suisse (PRD)	367 459	17,3 (- 2,6)	36 (- 6)	14
Parti démocrate-chrétien suisse (PDC)	305 862	14,4 (- 1,4)	28 (- 7)	15
Parti écologiste suisse (PES)	157 179	7,4 (+ 2,4)	13 (+ 4)	
Parti évangélique populaire	46 729	2,3 (+ 0,5)	3 (=)	
Autres:	186 915	8,80		
Parti libéral suisse		2,2 (- 0,1)	4(-2)	
Union démocratique fédérale, conservateur		1,3 (=)	2(+1)	
Démocrates suisses, xénophobes		1,0 (- 0,8)	1 (=)	
Parti suisse du travail, communiste		0,7 (- 0,3)	2 (=)	
Ligue des Tessinois		0,4 (- 0,5)	1 (- 1)	
Solidarités, socialiste		0,5 (=)	1 (=)	
Parti chrétien-social		0,4 (=)	1 (=)	
Liste alternative		0,5 (+ 0,2)	1(+1)	
Parti de la liberté		0,2	0	

152

Le Seuil | Téléchargez le 10/06/2016 sur http://www.dairm.info (IP: 21.67.32.16.79)

dans le Conseil fédéral: Micheline Calmy-Rey, socialiste, 58 ans, cheffe du département fédéral des Affaires étrangères. Machisme suisse pas mort. En outre les équilibres régionaux ne semblent plus être pris en compte.

Joseph Deiss, 57 ans, ministre démocrate-chrétien de l'Économie est désigné pour un an à la présidence tournante de la Confédération helvétique. Samuel Schmid est élu vice-président et devrait donc être président en 2005.

Jusqu'alors gouvernée au centre et par consensus, la Suisse risque de voir sa politique profondément évoluer (*Le Figaro*, 11 et 17 décembre 2003; *Libération*, 1 et 15 décembre 2003;

*Le Monde*, 12 et 17 décembre 2003; *Courrier international*, 20 novembre et 18 décembre 2003).

#### UNION EUROPÉENNE

4 au 13 décembre 2003. **Constitution.** L'Union européenne aura-t-elle sa Constitution ? Les travaux de la Conférence intergouvernementale laissent perplexes. Dès la première réunion, le 4 octobre, les divergences se font jour. Elles portent essentiellement sur le mode de prise des décisions qui, revenant sur les acquis de Nice, donnerait une place moins forte à l'Espagne et à la Pologne,

ainsi que, accessoirement, sur la question de la référence à l'héritage religieux et à la mention de Dieu dans le texte. Les divergences se manifestent entre les six fondateurs auxquels se rallie le Royaume-Uni, qui a obtenu ce qu'il souhaitait, et les autres États. Intervenant en outre dans le contexte de la violation du Pacte de stabilité par l'Allemagne et la France, les tensions sont fortes. Silvio Berlusconi dont le pays préside l'Union pendant le deuxième semestre, par ses maladresses ou rodomontades, ne permet pas d'obtenir le consensus. Les réunions de Naples les 28-29 novembre et de Bruxelles des 12-13 décembre 2003 consacrent l'échec. L'Irlande réussira-t-elle le miracle d'un accord ? Certains pensent, en cas d'insuccès à constituer un

« noyau dur » qui permettrait de progresser mais officialiserait la rupture (*Libération*, 2 au 6, 15, 16, 28-29 octobre, 11, 14, 28, 29-30 novembre, 1<sup>er</sup>, 6, 10 au 19 décembre 2003 ; *Le Monde*, 1<sup>er</sup>, 3, 4, 7, 8, 12-13, 18, 19-20, 23, 24, 29 au 31 octobre, 1<sup>er</sup>, 6, 8, 20, 29, 30 novembre-1<sup>er</sup> décembre, 2, 3, 5, 6, 9 au 20 décembre 2003 ; *Courrier international*, 2 et 9 octobre et 11 et 24 décembre 2003).

17 octobre 2003. **Conseil européen.** En l'absence de Gerhard Schröder, c'est le président Chirac qui intervient au nom du chancelier allemand. Une première (*Libération*, 15, 17 et 18-19 octobre 2003 ; *Le Monde*, 16 octobre 2003 ; *Courrier international*, 23 octobre 2003).